**LICENCES 2016**

* Nous avons adopté les modifications des tranches d’âges des catégories pour se caler sur la FIPS.ed à savoir :
	+ Minimes moins de 15 ans U15
	+ Cadets moins de 20 ans U20
	+ Juniors moins de 25 ans U25
	+ Vétérans plus de 55 ans
* Les licences de 2016 seront des licences FFPS et non plus FFPSC.
* Le tarif de celles-ci a donc été fixé par la FFPS sans la cotisation du Coup et du CD.
* Ces tarifs, plus faible que l’année 2015 ne permettent pas la couverture financière de tous les postes.
* Une particularité à noter pour la catégorie U20 qui aura deux tarifs applicables, -/+ 18 ans.
* Il n’y aura plus de double-licences corpo ou autres, la licence sera la même et au même prix pour tous y compris pour la mer et la mouche seul sera différent le droit d’accès aux compétitions qui est de 250,00€ pour la mouche, dans la même fourchette, voire plus en fonction du type de compétitions pour la mer.
* Il nous a donc fallu imaginer une solution nous permettant de combler le manque à gagner sans plus.
* Parmi les divers scénarios étudiés nous nous sommes arrêtés sur un droit d’accès à la compétition de 5,00€/an applicable uniquement sur les catégories supérieures à 18 ans.
* Ce droit d’accès sera payé par tous les pêcheurs participants aux épreuves organisées par les clubs, les CD, les CR et la Fédération. (Concours, championnats, grandes épreuves) Quelle que soit la technique coup, carpe, feeder, etc.
* Le certificat médical préalable à joindre avec la première demande de licence est supprimé, les nouveaux adhérents feront comme les autres, compléter et tamponner la licence par le médecin.

Le document nommé demande de licence doit être obligatoirement rempli chaque année par tous sans exception y compris l’autorisation parentale pour les mineurs.

Ce document est à conserver par le CD pendant une année il servira en premier lieu à remplir les fichiers et de faire une mise à jour indispensable de tous les critères.

Ce sera également le justificatif en cas de réclamation, il remplace les documents "changement de clubs" et "changement de CD".

Pour le CD 45 le prix de la licence est le suivant :

* Pêcheurs de plus de 18 ans et moins de 25 ans 48,00€
* Pêcheurs de moins de 18 ans 15,00€ (pris en charge par le CD)
* Pêcheurs de plus de 25 ans 53,00 €
* Clubs 67,00€

Pour 2016 le CD prendra en charge toutes les inscriptions qui entrainent un coût supplémentaire (carpes, clubs, stage des jeunes, GN, etc).